

## **Lettre à la FSFP et VKPZ (Association de la police cantonale zurichoise) du 10 février 2021**

Le monde, et avec lui notre pays, a fondamentalement changé en quelques mois. Nous avons vu s'instaurer une centralisation de la politique, vu des moyens d'existence perdus ou détruits en raison de l'insolvabilité, un chômage croissant, un manque de perspectives, un isolement social et un climat de peur, notamment provoqué par les médias. En tant que policiers, nous constatons ces changements tous les jours, directement dans notre travail avec la population. Il est urgent de se demander où nous allons en tant que société et comment les changements négatifs nous affecteront à long terme. En tant que particuliers, nous ne pouvons ignorer cette évolution et en tant que professionnels, nous sommes de plus en plus appelés à examiner de manière critique les mesures de la "situation particulière" quant à leur légitimité et leur proportionnalité. Ces principes sont fondamentaux pour notre travail de policier et nous sont enseignés dans la formation de base dès la première leçon.

Nous voulons influencer de manière proactive, de manière à ce que le Conseil fédéral dans son ensemble prenne position et réponde aux questions urgentes. Les policiers sont là pour protéger la population. S'il existe un risque que des mesures aillent contre les intérêts de la population responsable et que ses droits fondamentaux soient restreints de manière disproportionnée, de nombreux policiers ne seront plus disposés à les appliquer.

### **Evaluation juridique**

Nous estimons en particulier que les mesures visant à contenir la pandémie ne se basent pas sur des bases légales et qu'elles sont même contraires à la proportionnalité, en particuliers en rapport avec les restrictions des droits fondamentaux énoncés à l'art. 36 al. 3 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse (Cst.).

Les restrictions de sortie pour les personnes de plus de 65 ans dans le canton d'Uri en mars 2020, approuvées par le gouvernement fédéral d'ailleurs, en sont un exemple flagrant. Cela va à l'encontre de l'égalité des droits prévue par l'article 8 de la Constitution fédérale.

Depuis lors, six autres droits fondamentaux ont subi au moins une forte pression ou ont été restreints de manière temporaire ou permanente :

- Droit à la vie et liberté personnelle, art. 10 al. 2 Cst.
- Protection de la sphère privée, art. 13 Cst.
- Liberté des médias, art. 17 Cst.
- Droit à l'éducation de base, art. 19 Cst.
- Liberté de réunion, art. 22 Cst.
- Liberté d'association, art. 23 Cst.
- Liberté économique, art. 27 Cst.
- Droits politiques, art. 34 Cst.

L'exemple le plus récent est la décision du 21.01.2021 du Département de l'Éducation du Canton de Zürich, qui ordonne que les enfants à partir de l'année scolaire 6H doivent porter des masques toute la journée, y compris pendant les pauses et les cours d'éducation physique. La question de savoir si cette décision repose sur une évaluation juridique reste sans réponse. Les conséquences possibles de telles mesures sont déjà évidentes dans notre pays voisin, l'Autriche. Le 27.01.2021, le service de psychiatrie pour enfants et adolescents de l'Hôpital Général de Vienne informait que le nombre de cas de graves problèmes psychiques s'était pratiquement décuplé chez les enfants et les adolescents, ce en l'espace d'un an, et que les délais d'attente pour un traitement en milieu hospitalier pouvaient atteindre trois mois.

En tant que groupe vulnérable, les enfants bénéficient d'un niveau particulièrement élevé quant à la protection de leur intégrité et la promotion de leur développement conformément à l'art. 11

BV. Une simple présomption de plus haute infectiosité du virus muté, qui constitue la principale base des nouvelles mesures, ne justifie, à notre avis, en aucun cas ces mesures. Les décisions de cette envergure doivent être fondées sur des faits.

### **Faits et perspectives scientifiques pertinents**

Une étude de l'Université de Genève a déterminé un taux de mortalité de 0,32% de toutes les personnes infectées pour le Covid-19, y compris les cas asymptomatiques (Infection fatality rate IFR). La célèbre "étude Heinsberg" a déterminé un IFR de 0,36% et le résultat de l'étude de John Ioannidis, Université de Stanford, est d'un ordre de grandeur similaire.

- L'âge moyen des décès liés au Corona en Suisse de 86 ans est ainsi au-dessus de la valeur de l'espérance de vie moyenne.
- Le défunt souffrait généralement de (plusieurs) maladies antérieures.
- Aucune distinction n'est faite entre les décès "avec" ou "dus à" l'effet corona.
- A ce jour, après un an, la Confédération ne dispose toujours pas de données sur le nombre de personnes qui ont effectivement été atteintes de la maladie.
- Selon les études internationales actuelles, les personnes qui se sont rétablies présentent une immunité stable à long terme.
- Que l'absence de réponse immunitaire chez les personnes guéries développe des variantes du virus Corona est considérée hautement improbable.

De plus, le Conseil Fédéral entend, contrairement aux recommandations de l'OMS, tester désormais également les personnes asymptomatiques. Cela inclut le risque d'une augmentation du nombre de cas, avec le risque d'un nouveau durcissement des mesures.

Au cours de la seule semaine 3 de 2021, plus de 163'000 tests PCR ont été effectués en Suisse, dont plus d'un quart étaient des tests rapides avec un taux d'erreur nettement plus élevé. Une interprétation médicale minutieuse du résultat, contrairement aux recommandations de l'OMS, n'est généralement pas présente et plusieurs tests positifs effectués sur une même personne ne sont pas rares. Il est également connu que les personnes guéries peuvent encore porter des résidus viraux (inoffensifs) jusqu'à 3 mois. Dès lors, un nouveau test au cours de cette période peut être à nouveau positif.

### **Aperçu des conséquences de la politique corona et ses effets sur la société**

Les confinements ont déjà des conséquences négatives à long terme pour la société.

Quelques points doivent être mentionnés :

- Le déficit de l'enseignement scolaire des enfants et des adolescents qui ne peut pratiquement plus être rattrapé, avec un impact sur les choix des métiers et des revenus à l'âge adulte
- Augmentation du chômage
- Augmentation du problème de drogue
- Relocalisation de la prostitution à l'état incontrôlable
- Augmentation de la violence domestique
- Augmentation des maladies psychiques (troubles anxieux, dépression, etc.)
- Solitude due à la perturbation des relations sociales
- Perturbation des processus démocratiques (report des votes, interdiction de manifester, restrictions de collecte de signatures pour les pétitions, etc.)
- Frustration et colère avec un potentiel de radicalisation
- Des pertes fiscales massives (avec un impact sur les salaires à la police, mesures d'austérité attendues, etc.)
- Soins de santé perturbés (y compris les examens de dépistage et opérations reportés)

Un regard à l'étranger montre à quelle vitesse la situation globale peut se détériorer de façon spectaculaire. Comme exemples, la forte augmentation des prix des denrées alimentaires

en Italie ou encore les pires troubles que les Pays-Bas connaissent depuis 40 ans. Selon l'Intendance de Contrôle Fédéral des Finances en Allemagne, une clinique sur dix en Allemagne est menacée de faillite, entre autres en raison du report des opérations déjà mentionnées, ce qui est susceptible d'avoir un effet négatif supplémentaire sur la situation des soins médicaux.

Il est scientifiquement prouvé que la pauvreté a également un effet significatif sur l'espérance de vie moyenne, de même que le chômage et l'éducation. En Suisse, suite aux mesures Corona, tous ces facteurs sociaux se sont également aggravés et sont susceptibles d'avoir un effet à long terme.

### **Principes de l'action policière en temps de Corona**

Comme déjà mentionné, notre action policière doit être basée sur le principe de la proportionnalité. Ceci est décrit dans la loi sur la police (LPol) comme suit :

Art. 10 <sup>1</sup>L'action de la police doit être nécessaire et adaptée à l'accomplissement des tâches de police.

<sup>2</sup>Parmi plusieurs mesures appropriées, celles à prendre sont celles qui sont susceptibles d'avoir le moins d'impact sur les personnes concernées et le grand public.

<sup>3</sup> Les mesures ne doivent pas entraîner un désavantage sensiblement disproportionné par rapport à l'objectif poursuivi.

<sup>4</sup> Les mesures doivent être révoquées, si leur objectif a été atteint ou s'il apparaît qu'il ne peut pas être atteint.

De plus, dans notre travail quotidien, nous sommes liés par le système juridique et devons respecter les droits constitutionnels et la dignité humaine de l'individu. Ces principes doivent également être respectés lors de la mise en œuvre des mesures Corona.

De nombreux policiers s'inquiètent de la mesure dans laquelle, à l'avenir, ils devront faire appliquer de nouvelles réglementations juridiques et de la manière dont cela changera l'état de droit et l'état d'esprit de la population. Seules les mesures prises dans une relation proportionnelle et compréhensible ayant un intérêt juridique restreint et précieux seront acceptables et acceptées pour la majorité des policiers.

### **Vaccination**

De nombreux policiers s'inquiètent de la vaccination contre le SRAS-CoV-2. Le vaccin commandé par le Conseil Fédéral et développé à grande vitesse par Pfizer/BioNTech sur la base de ce qu'on appelle l'ARN messenger (mRNA) laisse de nombreuses questions sans réponse.

La vaccination des personnes en bonne santé impose les exigences les plus élevées au principe actif et au processus d'approbation, qui dans ce cas a été extrêmement raccourci. Il n'était pratiquement pas possible d'étudier les effets secondaires à long terme. Là aussi, les risques potentiels et les bénéfices n'ont pas été évalués. Aussi longtemps que la durée d'efficacité, la protection effective de la personne vaccinée, les dommages à long terme, etc. ne seront pas connus, de nombreux policiers rejeteront à juste titre la vaccination.

### **Quelles sont nos demandes**

Nous exigeons de la fédération un engagement clair quant à la liberté concernant la vaccination ARNm. Il ne doit y avoir aucune contrainte de le faire, ni directement au sens d'une vaccination obligatoire selon la loi sur les épidémies, ni indirectement par l'interdiction ou la restriction d'exercer certaines fonctions et activités de la police.

Nous appelons également la fédération à demander, à l'ensemble du Conseil fédéral, une réponse claire aux questions suivantes:

- Quel est l'objectif réel des mesures Corona actuelles ? (Réduction du nombre de cas, réduction de l'incidence à 7 jours, réduction de l'occupation des lits IPS, "aplatir la courbe", réduction des valeurs-R...)?

- Quelle est la relation entre les mesures Corona actuelles et les diverses restrictions des droits fondamentaux ?
- Un avis juridique a-t-il été demandé ou est-il prévu de le faire prochainement ?
- Quels changements négatifs (sociaux, économiques, etc.) sont supposés et comment sont-ils évalués par rapport à l'objectif visé ?
- En cas de futures épidémies/pandémies avec un processus d'infection comparable à celui actuel, peut-on s'attendre aux mêmes mesures que par le passé ?
- Quels sont les arguments quant à la réponse précédente ?
- Une vaccination obligatoire pour les policiers conformément à l'art. 6/2 let. d de la loi sur les épidémies (LEp) est-elle envisageable et quels éléments influenceraient une telle décision ?
- Quels facteurs, valeurs numériques, valeurs statistiques, etc. sont pertinents pour le retour à la normale ?
- Sur quels facteurs le Conseil fédéral se réfère-t-il à propos du variant viral « plus dangereux », quand bien même l'OMS (au 01/02/2021) déclare qu'il ne possède actuellement pas suffisamment d'informations pour déterminer si ce variant est associé au changement de la gravité de la maladie clinique, à la réaction des anticorps ou à l'efficacité du vaccin.

Tous les points mentionnés dans cette lettre peuvent être étayés par nous-mêmes, à tout moment et par des faits établis, et nous serons heureux de vous les soumettre si nécessaire.

Dans l'attente de votre réaction et cordialement.

# Réponse de la FSFP

Chers collègues,

Votre lettre du 25 février 2021 a été discutée en détail par la direction de la FSFP. Nous avons également échangé des idées avec la section VKPZ de la police cantonale zurichoise afin que leur évaluation puisse nous soutenir dans notre prise de décision. Par conséquent, elle reçoit une copie de la présente prise de position.

## La pandémie de corona :

Comme toute la population de notre pays, la FSFP suit l'évolution de la situation épidémiologique et en est touché. Nous sommes confrontés à au moins trois crises causées par le virus Corona, qui se chevauchent désormais. Il est vrai que les chiffres de la grippe espagnole de 1918/19 et ceux du paludisme des années 50 étaient très différents. Mais si l'on considère que quatre milliards de personnes ont été touchées par les mesures de confinement depuis mars et que l'on considère l'ampleur des crises qui se chevauchent, nous sommes confrontés à une situation sanitaire, politique et économique sans précédent.

Pratiquement tout a déjà été écrit ou a été dit. Grâce aux nouveaux canaux de communication, la population a été littéralement bombardée d'informations en temps réel en provenance du monde entier. En fin de compte, des questions et des doutes surgissent : est-ce que tout cela est vrai ? Qui a raison, qui a tort ?

Nos politiques, élus démocratiquement par le peuple (l'exécutif et le législatif) – le peuple qui a finalement toujours le dernier mot - ont été actifs. Les mesures dures, parfois très contraignantes, parfois incompréhensibles, ont été prises en connaissance de cause.

Nous, les policiers, avons agi en conséquence, fidèles à notre engagement d'obéir et de faire respecter l'ordre légal afin de protéger l'ensemble de la population. Bien que nous soyons d'accord avec la teneur du paragraphe ci-dessus, nous soulignons que la FSFP ne peut prétendre analyser les décisions des politiques concernant les mesures Corona. Cela se reflète également dans le fait que les forces de police de notre pays ont scrupuleusement suivi les instructions émises par leurs dirigeants, ce qui est tout en notre honneur.

De plus, notre association professionnelle a été en contact permanent avec la Conférence des commandants de police cantonale de Suisse (CCPCS) durant cette période difficile. Cela nous a permis de remettre rapidement et au bon moment certaines de nos préoccupations concernant nos activités. Tout ne s'est pas toujours déroulé de manière optimale, mais nous pouvons en tirer les conclusions et nous améliorer afin de nous préparer aux défis futurs.

La FSFP considère que ses membres sont sortis grandis de cette situation et se sont montrés loyaux envers l'employeur et leur commandement. Nous espérons donc recevoir une reconnaissance publique pour ce que nous avons accompli au cours de ces derniers mois.

Nous, policiers, sommes constamment confrontés à des situations particulières et difficiles, devons faire face à des personnes vulnérables ou dans le besoin, qui sont demandeurs de notre protection et ne devons pas être mis en danger par des actions irréfléchies ou négligentes de notre part. C'est pourquoi notre santé est prioritaire afin d'assurer la sécurité en tout temps. Un autre aspect important est que les collègues malades sont absents du service, ce qui crée à son tour un certain nombre de problèmes.

Lentement, la lumière apparaît au bout du tunnel et, qu'on le veuille ou non, l'une des sources de lumière est la vaccination. La FSFP n'est pas un organisme scientifique, c'est pourquoi nous ne nous permettrons pas de remettre en cause, comparer, critiquer ou, pire, nier les bienfaits des vaccins contre le Covid-19. Y a-t-il des risques possibles ? Certainement, comme pour tout et partout. Mais refuser cette issue et céder à une théorie complotiste signifierait que nous n'avons pas tout fait pour arrêter cette pandémie.

Le comité directeur de la FSFP soutient la campagne fédérale de vaccination, sans vouloir provoquer une polémique. Dans le même temps, elle souligne qu'il ne doit y avoir aucune forme de vaccination obligatoire, car cela signifierait une grave atteinte aux droits de la personne. Le comité directeur espère cependant que les collègues seront vaccinés en grand nombre, non seulement pour leur propre sécurité, mais aussi pour la sécurité des personnes avec lesquelles il sont constamment en contact direct.

Votre lettre:

Chers collègues, dans votre missive, vous formulez les exigences suivantes :

1. Faire un sondage auprès des membres dans le sens d'une analyse des besoins
2. Clarification des questions suivantes (non listées dans la présente) auprès de l'ensemble du Conseil fédéral

**Réponse du CD de la FSFP à la question 1 :**

Sur la base de la situation actuelle et des remarques susmentionnées, le comité directeur de la FSFP est d'avis qu'un sondage n'est pas dans l'intérêt du problème et de la FSFP. Selon notre point de vue, ce n'est pas la bonne réponse au problème pour le moment.

Il va sans dire que par le biais de votre section, vous avez toujours la possibilité de soumettre une demande au comité central de la FSFP (le corps législatif de la FSFP).

**Réponse du CD de la FSFP à sur la question 2 :**

La FSFP est une organisation du personnel des policiers qui travaillent au service des communes, des cantons et de la Confédération. Nous faisons partie de la population et pouvons toujours nous exprimer et prendre position sur n'importe quel sujet. Ainsi, nous avons le droit fondamental de soutenir les initiatives populaires ou les référendums et de s'y impliquer.

Votre demande de consulter l'ensemble du Conseil fédéral sur les points énumérés semble ici aller trop loin et dépasserait également nos compétences. En tant qu'organisation faîtière, nous sommes également soumis aux prises de position de nos 61 sections.

Votre demande est la seule qui est parvenue à l'organisation faîtière. Nous sommes donc contraints de confirmer notre position. Toutefois, si vous maintenez votre demande, c'est au comité central, conformément aux statuts, de donner un mandat au CD à la FSFP.

Le comité directeur de la FSFP vous remercie pour les commentaires critiques et la demande adressée. Nous espérons sincèrement que nos positions et commentaires pourront aider à faire un pas dans la bonne direction, de manière à pouvoir gérer cette situation de crise.

Avec salutations amicales.

Johanna Bundi - Présidente de la FSFP

Ryser Max Hofmann - Secrétaire Général